



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 28 mai 2023

ORDRE PUBLIC

Point de situation sur la rave party en cours à proximité de Viols-en-Laval dans l'Hérault

Une rave party illégale se déroule dans l'Hérault en pleine nature sur le territoire de la commune de Viols-en-Laval, rassemblant près de 6000 personnes et 1500 véhicules en tout genre (véhicules légers, caravanes, poids-lourds, camping-cars).

Les participants à cette rave party illégale sont arrivés massivement dans la nuit de samedi à dimanche, générant d'importantes difficultés de circulation, sur un terrain inadapté difficile d'accès. La zone classée zone Natura 2000 est composée de garrigues et de pistes exigües.

Une cinquantaine de gendarmes sont mobilisés sur le dispositif depuis cette nuit pour fluidifier la circulation et sécuriser les abords. Le périmètre est surveillé pour empêcher l'arrivée de nouveaux participants et de nombreux contrôles sont mis en place. L'hélicoptère de la gendarmerie départementale réalise des survols réguliers pour appuyer les gendarmes au sol.

Le sous-préfet de permanence Pierre Castoldi a tenu une réunion en mairie de Viols-en-Laval aux côtés du maire de la commune et de l'ensemble des services mobilisés (gendarmerie, SDIS, préfecture, Croix Rouge).

Le sous-préfet a engagé La Croix Rouge 34 pour la mise en place d'un dispositif sanitaire (poste médical pour assurer les premiers secours).

Face au risque incendie et aux difficultés d'accès des secours, une sensibilisation des organisateurs a été réalisée par les sapeurs-pompiers du SDIS 34 et les gendarmes.

Cinq associations de prévention des risques sont également présentes sur site (Bus 31/32, Ripostes, Tipi Asud, Axess Festif, TKT Crew).

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2